



---

## Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du GAPP le 21 mars 2013

Lieu : Uni-Bastions  
Heures : de 20h à 22h30

**APE membres présentes** : Aïre, Chêne-Bourg, Collex-Bossy, Corsier, Crochettes-Beaulieu, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Grottes, Gy-Présinge, Hermance, Jacques-Dalphin, Jonction, Lully-Sézenove, Saint-Jean/Devin-du-Village, Satigny, Troinex, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises.

**APE membres excusées** : Balexert, Cayla, Céligny, Collonges-Bellerive, MOCCA (Caroline-Morgines), Petit-Saconnex, Seujet-Necker, UCE Bossons

**Comité GAPP** : Sandra Capeder, Geneviève Rosset, Romaine Michellod, Corinne Cornaglia, Séverine Schusselé-Fillietaz. / excusée : Marie-Rose Perez Milano

**Présidence de séance** : Sandra Capeder

**Coordination GAPP** : Anne Thorel Ruegsegger

**Procès-Verbal** : Corinne Pellet

**Accueil :**

**Présentation :**

**ProPhilo, la philosophie, école de la vie**, présentation de l'association et de son action, par Mme Bea Vanhove (présidente de ProPhilo), accompagnée de Mme Eva Rittmeyer (APE Jonction) également membre du comité de Pro Philo.

ProPhilo est une association à but non lucratif qui promeut la pratique du dialogue philosophique en communauté de recherche (dont la philosophie pour enfant). Ce projet éducatif est approuvé par l'Unesco, notamment en prévention de la violence, par le dialogue.

A Genève, des écoles en ont fait leur projet d'établissement. Le DIP propose une formation continue aux enseignants qui choisissent cette approche pédagogique. ProPhilo leur apporte du soutien, notamment par des animations.

Pour les parents, des ateliers de dialogue en communauté de recherche philosophique sont organisés.

L'an dernier, la maison de quartier du Mail a organisé, une semaine d'animations avec l'association ProPhilo. Un futur projet est également prévu dans le quartier de la Jonction.

**Anne Thorel Ruegsegger** : Que pourrait organiser une association de parents, en collaboration avec Prophilo ?

**Bea Vanhove** : Prophilo pourrait proposer une animation ou idéalement un cycle de 6 rencontres (de 2h ou 3h de temps chaque fois) sur la pratique du dialogue philosophique. Il est possible de le faire en lien avec une autre association ou maison de quartier. Les participants doivent être au nombre de 10 pour les petits et 18 au maximum pour les plus grands.

Sandra Capeder et l'assemblée remercient Mme Bea Vanhove pour ses explications.

**Coordonnées** : Pro Philo, maison des associations, 15, rue des Savoises, 1205 Genève  
adresse postale : case postale 6577 / 1211 Genève 6

[info@prophilo.ch](mailto:info@prophilo.ch) / [www.prophilo.ch](http://www.prophilo.ch)

tél. messagerie : +41 78 826 69 56

### 1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 29 mars 2012 :

Le PV est approuvé.

### 3. Rapport d'activités 2012

**Sandra Capeder** : explique qu'un rapport d'activités sera adressé aux membres prochainement. Il est présenté ce soir par le biais d'un document power point. La présidente, relève les points suivants ;

- Horaires scolaires : aboutissement du dossier avec la votation du 11 mars 2012 qui valide l'introduction du mercredi matin, avec une mise en place, en principe, pour la rentrée de septembre 2014. A l'heure actuelle il est question de suppression de postes d'enseignants. Le projet de loi a été voté, avec 120 postes supplémentaires. La crainte est que ces nouveaux postes ne soient pas financés.

**Anne Thorel Ruegsegger** : ajoute que l'horaire de l'élève ne changera pas. Il restera à 8h00 – 11h30 / 13h30 – 16h00, idem pour le mercredi matin.

- Conseils d'établissements : le GAPP a réussi à obtenir, du département, un certain nombre modifications dans le fonctionnement des conseils d'établissements.
- Devoirs, études surveillées : la nouvelle directive spécifie que tous les établissements doivent proposer aux élèves des études surveillées (qui ne sont pas de type appui) mais juste un lieu pour faire les devoirs, au minimum 1 fois par semaine, ouvert à tous. Le message doit être donné plus clairement par les directions, certains parents n'étant toujours pas informés. Nous encourageons les APE à se faire entendre si la directive n'est pas appliquée.
- 40 ans du GAPP: soirée très plaisante, avec le spectacle de Myriam Demierre.
- Déménagement : le GAPP a retrouvé l'école de St-Jean dans des locaux agréables et fonctionnels.
- Pédibus : après le départ de Françoise Lanci-Montant, Anne Thorel Ruegsegger a repris les deux coordinations et les deux projets, GAPP et Pédibus secondée par Corinne Pellet au secrétariat.
- Communication : l'Info GAPP continue à être envoyée, régulièrement, par mail, aux membres du GAPP.

Un nouvel outil, le Journal du GAPP, va être distribué, après les vacances de Pâques, en accord avec la DGEP, à tous les élèves du primaire, via la fourre des enfants. Il paraîtra une fois par année et regroupera des informations de base utiles à tous les parents et une mise en évidence des activités des APE et du GAPP.

**Anne Thorel Ruegsegger** : explique que suite à la parution du dernier bulletin du GAPP, après la décision du DIP de ne plus subventionner son envoi à toutes les familles, le comité GAPP a dû repenser à un moyen de communiquer.

- Liens avec les partenaires : nous avons des liens réguliers avec nos partenaires proches notamment avec la FAPECO et la FAPPO.
- Les commissions :
- CIP, Conférence de l'instruction publique, grande faitière qui rassemble l'ensemble des partenaires et des représentants des partis politiques, elle a lieu 6 fois par an et donne des informations générales sur l'ensemble de l'actualité du DIP.
- CEP, la Commission de l'enseignement primaire traite des thématiques du quotidien de l'école primaire. Le GAPP, la SPG et l'association des directeurs d'école, participent à l'élaboration des ordres du jour.
- Commission du fonctionnement, initiée par M. Beer, en lien avec le nouveau fonctionnement de l'école primaire, pour suivre la mise en place des directions d'école, des conseils d'établissements, les écoles en REP. Cette commission sera probablement supprimée.
- Commission de soutien pour les élèves en difficulté : traite le fonctionnement et l'amélioration de l'appui pour les élèves en difficulté.
- Commission culturelle : visionnement et approbation des spectacles qui sont proposés dans le cadre scolaire.
- Commission cantonale d'éducation routière (CCER) : se réunit une fois par an, la BEP (Brigade d'Education et de Prévention), le GAPP, le Pédibus, les établissements scolaires, le TCS (Touring Club Suisse), l'ATE (Association Transports et Environnement), partagent au sujet de la sécurité routière.
- Conseil des déplacements (CODEP) : initiée par le DIM (Département de la mobilité) réunit tous les acteurs autour de la mobilité dans tout le canton. Discussions concernant l'actualité genevoise (plan mobilité 2030, CEVA, travaux à la gare Cornavin...) Le GAPP met l'accent sur les élèves piétons et les aménagements à faire pour la sécurité des enfants lors de travaux aux abords des écoles.
- Séances de la FAPERT : Association faitière des associations de parents d'élèves au niveau romand. La FAPERT organise des réunions le samedi matin à Lausanne. Il est parfois difficile de s'organiser pour s'y rendre. La coordination échange régulièrement par mail et transmet par ce biais et ou est représentée par la FAPECO ou la FAPPO.
- Séance de délégations (DGEP-GAPP) : rencontres avec la Direction générale de l'enseignement primaire, qui ont lieu plusieurs fois par an. Elles permettent au GAPP de discuter des problématiques générales ou plus relatives à un établissement, qui ont été relayées par nos membres ou discutées lors de nos comités.
- Séance avec le Conseiller d'Etat : moment d'échanges sur l'actualité de l'école qui permet au GAPP d'aborder des sujets décidés en comité.

Lors de la rencontre du 19 mars dernier, le GAPP a reparlé de la note à la demi bonne (une résolution du GAPP a été votée lors d'une assemblée des délégués, en faveur de la note à la demi bonne pour une notation plus juste).

Sujet également abordé, l'accueil continu avec une présentation des recommandations du GAPP. Nous avons également fait part de nos inquiétudes sur l'avancée du dossier auprès du département.

En ce qui concerne les vacances scolaires, lors du débat pour l'introduction du mercredi matin et des discussions sur la chronobiologie de l'élève, il a été constaté que le rythme des périodes d'école et de vacances ne respecte pas l'idéal pour l'écolier. A ce jour, rien n'a été fait afin de mieux répartir les périodes de congé. Le GAPP a donc écrit et co-signé, avec la FAPPO et la FAPECO une lettre adressée, en ce sens, à M. Beer.

Egalement abordée, la question de la communication entre l'école et les familles et plus particulièrement en situation de crise, qui reste un point faible des directions d'établissement et de la Direction Générale. La confiance que les parents ont envers

l'école passe par la communication. La DGEP prend ce sujet très au sérieux et va faire en sorte que les directions d'établissements communiquent mieux.

En ce qui concerne la location du matériel de ski par le service des loisirs, au prix de CHF 28. — la semaine (lors de camp scolaire) pour les familles à petits revenus, le GAPP a été informé que dans les mesures d'économies prévues au sein de l'Etat, ce service passerait en secteur privé. Le GAPP suit ce dossier afin de s'assurer que le prix soit toujours abordable pour ces familles et que les enfants aient toujours la possibilité de participer au camp de ski.

**APE Chêne-Bourg** : existe-t'il une commission avec le GIAP ?

**Sandra Capeder** : répond que non le GAPP rencontre régulièrement le GIAP (au minimum une fois par an), et en fonction des besoins. Ils sont en principe également invités à la première assemblée des délégués de la rentrée.

**APE Grand-Saconnex** : Est-ce que le GAPP fait partie d'une commission dans laquelle les communes discutent au sujet de l'accueil continu.

**Anne Thorel Ruegsegger** : Non il y a deux groupes, le groupe projet et le comité de pilotage et le GAPP ne fait partie d'aucun.

**Sandra Capeder** : Le GAPP doit réfléchir à une stratégie pour la suite de ce dossier.

**Anne Thorel Ruegsegger** : ajoute que le dernier groupe à mentionner qui ne figure pas sur le document power point, c'est le groupe de pilotage du REP qui se réunit environ 4 fois par an, et qui concerne la mise en place puis le fonctionnement du REP.

**Sandra Capeder** : ajoute encore qu'il manque aussi la commission de l'intégration qui aborde toutes les questions en lien avec l'intégration d'enfant à besoin particulier, dans les écoles et aussi dans la petite enfance. Cette commission suit la mise en application de la LIJBEP.

#### 4. Rapport du trésorier (distribution des comptes aux membres du GAPP)

**Anne Thorel Ruegsegger** : Notre trésorière Marie-Rose Perez-Milano ne pouvant être présente ce soir, nous vous prions de l'excuser.

Les comptes 2012 montrent un petit bénéfice de Frs : 613.62, et sont donc équilibrés. Le budget était très déficitaire. Il était difficile de faire des estimations pour cette année en raison du départ de Mme Lanci-Montant et d'une partie du financement de l'ATE pour la partie Romandie. Entrait aussi en ligne de compte, l'augmentation du temps de travail d'Anne et l'engagement de Corinne. Les projets prévus dans le budget n'ont été développés que si nous avons les financements nécessaires.

**Sandra Capeder** : rappelle que les comptes sont suivis par un comptable.

**Anne Thorel Ruegsegger** : par rapport aux cotisations des membres, le GAPP a reçu CHF 3'612. — de plus que budgétisé. Ceci et notamment dû aux associations de parents qui se sont scindées lorsque les établissements sont trop importants en terme de taille, ce qui permet une meilleure recherche de membres et un meilleur investissement des parents. Pour cette raison le GAPP a reçu plus de cotisations. Suite à la prise de position du GAPP en faveur du mercredi, finalement une seule association a quitté le GAPP.

De nouvelles associations de parents ont rejoint le GAPP.

**APE Chêne-Bourg** : à quoi correspondent les dons.

**Anne Thorel Ruegsegger** : ce sont des abandons d'indemnisation.

Une personne a aussi fait un don pour une parution d'une annonce dans le journal durant la campagne du mercredi matin.

## 5. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificatrices sont Anne Forster de l'APE Veyrier et Beata Godenzi, ancienne membre du comité du GAPP.

Après lecture du rapport des vérificatrices aux comptes ces dernières recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes.

Les comptes 2012 du GAPP sont approuvés à l'unanimité.

## 6. Décharge au comité, au trésorier et aux vérificateurs aux comptes

Décharge est donnée par approbation.

## 7. Projets GAPP 2013

- Liens GAPP / APE : soutien accru auprès des APE et continuation d'une offre de services (photocopies, banderoles, permanence téléphonique, l'info GAPP...
- Pédibus : soutien et création de lignes. Traduction de documents (flyer du Pédibus en lien avec le bureau d'intégration), diffusion du film et campagne de rentrée (carte rentrée distribuée à tous élèves de la 1P à la 4P). Sécurité routière.
- Plaquette du GAPP : traduite en différentes langues (espagnol, portugais, anglais, arabe, albanais) elle sera publiée en 2013. Elle comprend un volet GAPP et un volet APE. Elle permettra de toucher une plus large palette de parents et aidera à une meilleure intégration.
- Journal du GAPP : distribué dans le dossier école-maison de tous les écoliers du canton, une fois par an. La première distribution se fera après les vacances de Pâques.
- Diversité culturelle : promotion des Ethnopolys, offre de support à l'organisation, traduction de la plaquette GAPP/APE.

**Ape Chêne-Bourg** : qu'est qu'un Ethnopoly.

**Geneviève Rosset (comité GAPP)** : c'est un jeu de diversité culturelle dont le but est que les enfants aillent à la rencontre des gens qui habitent leur quartier, de culture différente, qui ouvrent leur maison et qui leur exposent leur culture, leur langue, une spécialité culinaire...

**Anne Thorel Ruegsegger** : le comité Ethnopoly suisse vient d'être créé. Il existe un site web [www.ethnopoly.ch](http://www.ethnopoly.ch).

Le GAPP possède un film que nous pouvons mettre à disposition sur CD et qui avait été tourné en 2007 lors du 1<sup>er</sup> Ethnopoly genevois, aux Avanchets. Il explicite très bien le projet. Les maisons de quartiers et les communes sont souvent associées et partenaires.

- **Encadrement et appui des élèves en difficultés** : 2 personnes du comité du GAPP, Séverine Schusselé-Fillietaz et Corinne Cornaglia, se sont investies sur le dossier élèves à besoin spécifique. Suite à une réflexion et un travail en commun a eu lieu une assemblée des délégués sur ce thème. Depuis, la coordination du GAPP met en place une page (menu) sur le site internet du GAPP, dédiée à l'aide et aux conseils pour les parents dont les enfants sont concernés.
- **Accueil continu / GIAP** : un projet de loi est en élaboration suite à la votation populaire sur l'accueil continu. La difficulté est qu'il n'y a pas de moyens qui sont prévus pour développer les prestations. Suite au sondage effectué par le GAPP avec environ 800 réponses, le comité a proposé un certain nombre de recommandations par rapport aux besoins qui sont ressortis :
  - un accueil le matin dès 7h30,
  - plus de souplesse de la part du parascolaire dans les horaires du soir avec la possibilité de venir chercher son enfant avant 18h00,
  - besoin d'un accueil parascolaire momentané avant un cours de musique ou un entraînement sportif,
  - mercredi midi prévoir un repas pour les enfants qui en auraient besoin.

En ce qui concerne la coordination de l'offre para et périscolaire, nous devons prendre contact avec l'Association des Communes Genevoise afin de leur dire la

nécessité d'une brochure, par commune, regroupant tout ce qui est proposé après l'école, à 16h00, le mercredi après-midi et durant les vacances.

**APE Versoix** : si les communes ont de la peine à organiser un repas chaud le mercredi midi pourquoi par proposer que les enfants prennent un sandwich et le mangent à l'école.

**Sandra Capeder** : c'est effectivement une des options envisagées.

Le texte de loi prévoit de s'adapter aux besoins. L'important est qu'il y ait une bonne coordination entre les structures, afin d'améliorer l'information et l'accessibilité de ce qui est déjà existant.

Lors d'une prochaine assemblée des délégués, le GAPP proposera de valider un texte sur ce dossier.

**Enseignement primaire** : suivi du fonctionnement général, de l'appui pour les enfants en difficulté, des REP.

Les directions de l'enseignement primaire et de du cycle d'orientation vont fusionner, avec plus qu'un seul directeur pour l'enseignement obligatoire. Les nouveaux bureaux seront à Onex.

En ce qui concerne les élections cet automne, avec un changement de magistrat, le GAPP espère garder un bon dialogue et un espace d'écoute que nous avons eus avec M. Beer et la DGEP.

**Mercredi matin** : suivre la mise en place.

**PER-Harmos** : suivre la mise en place.

**Nouveau cycle d'orientation et modification de la carte scolaire** : pas de gros changement sur la carte, les élèves des quartiers Pâquis Servette vont continuer d'aller à la Gradelle plus de petits changements habituels. L'information aux parents est bien passée et assez rapidement.

**APE Collex Bossy** : dès l'année prochaine les élèves de Collex-Bossy iront au cycle de la Colombière et plus à Sécheron, ce qui pose un gros problème de transport. Le Directeur des Colombières est en relation avec les TPG pour essayer de trouver une solution.

**Enseignement des langues** : suivi du dispositif d'enseignement des langues. Introduction de l'anglais en septembre 2014 pour les 7P Harmos.

**Recommandations du GAPP pour l'accueil continu**, issues du sondage réalisé auprès des parents d'élèves sur les besoins en accueil continu. Le comité du GAPP va proposer un texte à soumettre à une approbation lors de la prochaine AD, il sera envoyé avant pour permettre une discussion dans les comités.

## 8. Elections

Comité : tout le comité se représente sauf notre trésorière, Marie-Rose Perez-Milano qui s'en va pour des raisons professionnelles.

Les autres membres : Geneviève Rosset, Séverine Schusselé Fillietaz, Corinne Cornaglia, Romaine Michellod et Sandra Capeder.

Deux nouvelles personnes se sont proposées, elles viendront assister aux séances du comité, dès la prochaine, le 18 avril et leur engagement sera précisé par la suite.

Présidence : Sandra Capeder se présente à sa propre succession, pas d'autre candidat, Mme Capeder est reconduite dans ses fonctions.

Trésorerie : Romaine Michellod se présente, pas d'autre candidat.

Vérificatrices aux comptes : Mmes Anne Forster (APE Veyrier) se représente et Suzan Pasin (APE Versoix) se présente.

Le comité et les vérificatrices aux comptes sont élus en bloc par l'assemblée.

### **Approbation du budget 2013**

Le budget présenté est déficitaire pour un montant de CHF 15'000. --, c'est un budget standard, les comptes s'équilibrent durant l'année.

Certaines dépenses ne seront pas engagées si des subventions additionnelles ne sont pas trouvées.

Le budget est voté à l'unanimité.

La coordination reste à votre disposition au 022/3422455 avec les horaires suivants, lundi 9h00 à 15h00, mardi et jeudi 9h00 à 17h00, le vendredi matin par e-mail.

## **9. Divers**

**APE Troinex** : qu'en est-il de l'assurance RC pour les APE ?

**Corinne Pellet (Secrétariat du GAPP)** : après demande auprès de l'assurance RC du GAPP, il n'a pas été possible d'obtenir une assurance collective pour les APE membres du GAPP.

Lors de manifestation organisée par les APE dans des locaux loués ou prêtés, les frais pouvant être occasionnés par de la casse sont remboursés. Les APE peuvent contracter une assurance RC individuelle ou alors une RC manifestation ponctuelle pour un éventuel moindre coût. Il faut aussi vérifier auprès des communes ou autres propriétaires des locaux s'ils ne sont pas déjà couverts, afin de ne pas faire double emploi.

**APE Satigny** : lors de la fête de l'Escalade à Satigny (avec env. 700 personnes) l'APE doit contracter une assurance manifestation pour un coût d'environ CHF. 200. --.

**APE Jonction** : est-ce que lors des commissions à l'intégration, la question des AIS (assistante à la vie scolaire qui complète le travail d'un enseignant spécialisé dans le cadre de l'intégration d'un enfant à besoin spécifique) a été soulevée, notamment suite à l'article paru dans le Courrier du 6 mars, qui fait part des conditions de travail de ces personnes ? Egalement des conditions d'encadrement des enfants ? Certains parents s'interrogent sur leur formation.

**Sandra Capeder** : C'est un partenariat entre le DIP et le département de la solidarité et de l'emploi, qui permet un retour à une activité professionnelle pour des personnes qui sont actuellement sans emploi et qui est financé par le chômage. C'est un projet pilote, ces personnes (env. 10) ont suivi une formation accélérée pour accompagner des enfants avec des handicaps physiques lors de transports ou déplacements. Le but était d'apporter un soutien physique à ces enfants, que l'enseignant ne peut pas apporter, mais du fait de la diminution du temps des infirmières scolaires, certaines charges retombent sur ces AIS.

**APE Jonction** : Le constat a été fait que le cahier des charges ne correspond pas à la réalité du terrain. Les locaux ne sont souvent pas adaptés et la charge de travail ne correspond pas à la formation. Certains parents s'inquiètent que ce projet, du fait qu'il manque des moyens financiers, soit de remplacer les éducateurs spécialisés.

**Sandra Capeder** : Non ce n'est pas le cas mais le but c'est de trouver des moyens qui n'existent pas. Le Grand Conseil a refusé d'octroyer des moyens supplémentaires en partant du principe qu'ils estiment qu'il y en a trop. Actuellement M. Beer se bat pour maintenir le budget du DIP. Le GAPP s'inquiète, des coupes de budget discutées avec une possible suppression de 480 postes d'enseignants. Comment prévoir l'introduction du mercredi matin dans ces conditions.

**APE Veyrier** : Est ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'agir maintenant avant de se retrouver devant le fait accompli ?

**Sandra Capeder** : Le GAPP peut faire une proposition de communication via la presse afin d'exprimer une inquiétude de parents par rapport aux moyens qui sont envisagés d'être coupés pour l'école.

**Anne Thorel Ruegsegger** : Si il y a des économies à faire à l'Etat, ce n'est en tous les cas pas dans l'enseignement, au front des classes.

**Sandra Capeder** : Le GAPP va faire une proposition de déclaration du genre conférence de presse, puis la soumettre aux membres pour réaction avant la diffusion.

**APE Grand-Saconnex** : Ressent l'impression d'un frein, d'une diminution du droit à la parole en qualité d'APE envers les parents, notamment avec le refus de distribuer le sondage accueil continu, via la fourre des élèves. C'est le seul moyen, sans coût, de communiquer avec les parents.

**Anne Thorel Ruegsegger** : la nouvelle directive n'est pas sensée restreindre la communication des APE. Il faut en informer le GAPP.

**APE Grand-Saconnex** : Il faudrait que le GAPP utilise les médias pour communiquer plus tôt que de passer par les APE.

**Sandra Capeder** : la communication via les médias est très coûteuse.

**APE Grand-Saconnex** : peut être que l'APE trouverait plus facilement une somme dans son budget, afin de soutenir le GAPP dans ses moyens de communication que des forces pour faire des copies et de la distribution dans la fourre des élèves.

**APE Collex-Bossy** : les conférences de presse coûtent nettement moins cher qu'un article.

**Sandra Capeder** : effectivement nous passerons sûrement par ce biais là en contactant les journalistes avec lesquels nous collaborons.

**APE Hermance** : beaucoup de parents ne sont sûrement pas au courant de la situation et en faisant un mail aux APE qu'elles diffuseraient à leurs membres cela serait déjà un bon moyen d'information.

**Sandra Capeder** : le GAPP peut envoyer un communiqué de presse, en vue d'une conférence de presse, aux APE, qu'elles pourraient transmettre à leurs membres.

La séance est levée à 22h30.